**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 44 (1915)

Heft: 2

Rubrik: Avis

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## AVIS

Les membres du corps enseignant sont informés que les travaux individuels sur la question mise à l'étude : « Le mensonge et l'école » doivent être envoyés à l'Inspecteur scolaire au plus tard pour le 31 janvier. (Voir les points à développer dans le *Bulletin pédagogique* du 1<sup>er</sup> août 1914.)

Pour le bureau du Comité : O. Ducry, secrétaire.

\* \*

Les membres du corps enseignant sont avisés que le Dépôt du matériel scolaire, section A, se voit obligé, par suite du renchérissement des matières premières, d'élever le prix de l'encre noire et des plumes n° 521 Christus.

Le prix de l'encre est fixé, dès le 1<sup>er</sup> janvier, à 50 centimes le litre et celui des plumes n° 521 à 1 fr. 30 la grosse.

Dépôt du matériel scolaire, section A.

